

TRANSPORT

Futur TGV Paris-Berlin : Strasbourg veut en être

L'intention de la SNCF et de la Deutsche Bahn de lancer une liaison Paris-Berlin à grande vitesse passant par Francfort et non Strasbourg et Karlsruhe suscite la colère et l'incompréhension de nombreux élus alsaciens et badois de premier rang.

Le PDG de la SNCF Jean-Pierre Farandou en a fait l'annonce ce mardi 23 mai auprès de nos confrères de l'AFP : « On veut lancer un TGV Paris-Berlin en décembre 2023. Ça fait sens, parce qu'on constate que les gens acceptent de faire des trajets de plus en plus longs. En l'occurrence, Paris-Berlin, c'est sept heures. C'est une façon de réconcilier la mobilité et la protection de la nature ».

Une seule liaison par jour pour débiter

Pour débiter, la liaison ne serait assurée qu'une fois par jour, par un ICE allemand, mais la possibilité d'un 2^e aller-retour quotidien, en TGV, est déjà à l'étude. Tout cela « fait sens », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Farandou, à un gros détail près, que nombre d'élus du Rhin supérieur, alsaciens et badois mêlés, dénoncent depuis 72 heures, à grand renfort de tweets, de posts Facebook et de communiqués de presse : la SNCF et la Deutsche Bahn, qui comptent exploiter ensemble cette nouvelle liaison, ne prévoient pas de la faire passer par Strasbourg et Karlsruhe, mais par Francfort.

Qu'importe si cet itinéraire est plus court : pour la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Pia

Imbs, la maire (EELV) de la capitale alsacienne Jeanne Barseghian et son homologue de Karlsruhe, Frank Mentrup (SPD), son choix est injustifiable.

Tous trois s'en expliquent dans un courrier signé en compagnie de 25 autres élus alsaciens et badois (*) : « Nous sommes convaincus que la liaison ferroviaire à grande vitesse Paris-Berlin doit passer par Strasbourg et Karlsruhe. Un autre choix de tracé serait incompréhensible et incohérent. Capitale européenne et diplomatique, haut-lieu de l'amitié franco-allemande, Strasbourg doit être desservi par cette nouvelle ligne structurante entre nos capitales. Nous [...] sommes déterminés à défendre cette liaison vitale pour l'Europe ».

Datée de ce mardi 23 mai, la lettre a été adressée à Jean-Pierre Farandou, au PDG de la Deutsche Bahn Richard Lutz, ainsi qu'aux ministres français et allemand en charge des transports et des affaires européennes, Clément Beaune, Laurence Boone, Volker Wissing et Anna Lührmann. Aucun n'y a jusqu'ici répondu.

Emmanuel DELAHAYE

(*) Citons, entre autres, les députés alsaciens Françoise Buffet, Emmanuel Fernandes, Brigitte Klinkert, Stéphanie Kochert, Louise Morel, Hubert Ott, Sandra Regol, Charles Sittenstuh, Bruno Studer et Vincent Thiébaud, les sénateurs Jacques Fernique et Laurence Muller-Bronn, les eurodéputées Karima Delli et Fabienne Keller, ainsi que les maires de Colmar, Freiburg, Lörrach et Offenbourg, respectivement Eric Straumann, Martin Horn, Jörg Lutz et Marco Steffens.

STRASBOURG

Quatre ans de prison pour le braqueur récidiviste

Cet homme de 35 ans a braqué deux fois la même station-service située dans le quartier du Neuhof à Strasbourg, le 26 février et le 10 mars. Il a été condamné mercredi lors de l'audience des comparutions immédiates.

Quand le président Philippe Schneider évoque les faits, le prévenu se mord les deux poings, se frotte le visage, semble prier, lève les bras d'accablement. « C'est impardonnable ce que j'ai fait. C'est très, très grave. Je regrette énormément. Je suis désolé pour ces personnes qui ont eu du mal à cause de moi ».

À trottinette électrique

Au premier rang, les trois parties civiles présentes, sur cinq, restent figées, comme encore dans la stupeur de ces deux braquages qui ont eu lieu dans la même station-service du quartier du Neuhof à Strasbourg.

La première fois, c'était le 26 février, vers 14 h 40. L'homme est arrivé le visage masqué. Après une légère hésitation, il a exigé la caisse en aboyant sur l'employée. Il s'est énervé quand il a constaté l'absence des « gros billets ». La caissière lui a dit que la relève venait d'être faite. Une cliente est arrivée. Il est reparti, à trottinette électrique.

La seconde fois, c'était le

10 mars, vers 11 h. Sur les images de vidéosurveillance diffusées dans la salle d'audience, on le voit s'avancer vers le comptoir d'un pas rapide et le contourner. « Qu'est-ce que vous faites ? » demande la caissière qui se trouve là avec une stagiaire en classe de 3^e. « On refait le braquage », s'entend-elle répondre. Il a un couteau en main. Il hurle. Elles crient. La collégienne s'enfuit. Il se fait remettre le contenu de la caisse, embarque le sac de l'employée, menace de son arme l'ouvrier venu à l'aide et s'en va. Le patron de la station-service, prévenu par son épouse qui se trouve dans un bureau à l'étage, se met à la poursuite du braqueur qui est interpellé ensuite par la police.

« Je ne voulais pas faire peur »

Pendant longtemps, le mis en cause a nié les premiers faits. Désormais, il reconnaît tout. « J'étais dans une situation compliquée. J'ai commencé à prendre des drogues plus dures que le shit. Comme je n'avais plus de travail, je n'avais plus de revenus. Ça ne me ressemble pas », explique-t-il, désolé. « D'où vous est venue l'idée ? » l'interroge le juge. « D'internet, dit-il. Je ne voulais pas faire peur. » Il a choisi cette station-service car elle se trouvait tout à côté de son logement.

« Je veux être honnête. Je veux payer pour ce que j'ai fait, demande le prévenu. Mais la prison, ce n'est pas ce qu'il faut pour remettre les gens sur le bon chemin. » « Vous n'êtes pas là pour négocier », lui fait remarquer Philippe Schneider, qui précise que de tels faits sont passibles de la cour d'assises. Il doit ce passage en comparution immédiate au bon vouloir des victimes.

« Elle a cru mourir de peur »

Celles-ci sont encore traumatisées, rappelle M^e Aurélie Crosnier-Leconte, leur conseil. L'une n'a pas pu reprendre le travail, l'autre difficilement. La collégienne est aujourd'hui déscolarisée, dans une angoisse constante. « Elle a cru mourir de peur. » « Vous jugez un homme qui a fait le choix tout à fait louable de reconnaître tout ce qui lui est reproché », déclare M^e Zelimkhan Chavkhalov. Il retrace le parcours difficile de son client, venu de Tchétchénie à 19 ans, en 2007.

Aivi Khadisso est condamné à quatre ans de prison avec maintien en détention. Il lui est interdit de porter une arme pendant quinze ans. Il devra verser aux victimes un peu plus de 10 000 €. Il n'a profité que de l'argent du premier braquage, soit 300 €.

Jean-Frédéric TUEFFERD

La CGT doute de la « faisabilité » du Service d'accès aux soins

Après l'annonce par le ministère de la Santé de l'expérimentation d'un SAS (Service d'accès aux soins) dans le Bas-Rhin à partir de cet été (nos éditions du 24 mai), le syndicat CGT des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) réagit. Dans un communiqué de presse publié ce mercredi, le syndicat indique ne pas remettre en cause le principe du SAS, qui peut être « l'une des réponses » pour désengorger les services d'urgences, estime-t-il.

Pour autant, il juge sa mise en œuvre infaisable, « à effectif constant », alors que les personnels du centre de réception et de régulation des appels du Bas-Rhin (le Centre 15) travaillent déjà dans des conditions « fortement dégradées », selon l'organisation syndicale. Pour la CGT, le temps dédié à la prise en charge des appels du SAS se « répercutera in fine sur la ligne dédiée aux urgences, provoquant ainsi une perte de chance pour les patients ». Toujours selon le syndicat, lors des pics d'activité, le temps d'attente sur la ligne dédiée aux urgences « peut être supérieur à cinq minutes ». La recommandation nationale prévoit « un décroché en soixante secondes sur la ligne du 15 ».

La CGT a écrit à la direction des HUS pour demander que se tienne une réunion extraordinaire du comité social d'établissement (CSE) afin d'évoquer cette expérimentation.

C. F.

Enquête publique



PLUI de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Modification n°1

Par arrêté n° 11/2023 du 18 avril 2023, M. le Président de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), portant notamment sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'un secteur de réserve foncière à Oberhergheim (secteur 2AUe3) avec création d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Création d'un sous-secteur et d'une orientation d'aménagement et de programmation en secteur UBa dans la commune d'Ensisheim
- Modification de l'OAP rue des champs à Meyenheim (secteur 1 AUc)
- Renforcement des protections environnementales (ajout d'emplacements réservés, protection de vergers à Oberhergheim et d'un arbre remarquable à Ensisheim)
- Suppression de l'emplacement réservé n°11 à Niederhergheim
- Extensions et créations de secteurs agricoles constructibles à des fins agricoles sous conditions (secteurs Ab)
- Modification du règlement du secteur Ac à Réguisheim
- Ajustement mineur du périmètre de la zone UB à hauteur de l'Intermarché
- Rectification de 3 erreurs matérielles (Réguisheim zonage, secteur NV1 à Oberhergheim et article UE2)
- Autres Adaptations du règlement écrit
- Ajout d'une orientation trame noire
- Ajout d'annexes (porter à connaissance retrait gonflement argileux pour chacune des communes)

A cet effet, Monsieur Jean-Claude HILBERT, directeur d'usine, retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs, du **mercredi 24 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus**.

Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement le public les jours et heures suivants :

- le mercredi 24 mai 2023 de 10 h à 12 h au siège de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin située 6, Place de l'Eglise 68190 à Ensisheim
- le jeudi 8 juin 2023 de 16 h à 18 h à la mairie de Niederentzen située 14, rue Principale 68127 à Niederentzen
- le lundi 19 juin 2023 de 17 h à 19 h à la mairie d'Oberhergheim située 72, rue Principale 68127 à Oberhergheim
- le vendredi 23 juin 2023 de 10 h à 12 h au siège de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin située 6, Place de l'Eglise 68190 à Ensisheim.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en version papier, durant toute la durée de l'enquête, du mercredi 24 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus, dans les lieux d'enquête suivants :

- au siège de la communauté de communes, siège de l'enquête publique, située 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM à l'accueil située au R.D.C pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :
- Mairie de Niederhergheim située 6, Place de la Mairie 68127 à NIEDERHERGHEIM
- Mairie d'Oberhergheim située 72, rue Principale 68127 à OBERHERGHEIM
- Mairie de Biltzheim située rue de Rouffach 68127 à BILTZHEIM
- Mairie de Niederentzen située 14, rue Principale 68127 à NIEDERENTZEN
- Mairie d'Oberentzen située 27, rue Principale 68127 à OBERENTZEN
- Mairie de Meyenheim située 10, Grand'Rue 68890 à MEYENHEIM
- Mairie de Munwiller située 23, rue Principale 68250 à MUNWILLER
- Mairie de Réguisheim située 40, Grand rue 68890 à REGUISHEIM
- Mairie d'Ensisheim située 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4598>.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Président de la CCHR 6, Place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ensisheim.net.

Les observations sur le projet de modification du PLUI pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la communauté de communes à Ensisheim et dans chacune des mairies des communes membres (Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen, Oberentzen, Meyenheim, Munwiller, Réguisheim et Ensisheim).

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège du lieu d'enquête, à la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, 6, Place de l'Eglise 68190 à ENSISHEIM, ou encore être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4598>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4598@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4598> et donc visible par tous.

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique mis à disposition à au siège de la communauté de communes à Ensisheim, siège de l'enquête publique aux mêmes dates et horaires que le dossier papier. Sont également consultables, dans le cadre de l'enquête publique, au siège de la communauté de communes à Ensisheim ainsi que sur le site dématérialisé susvisé :

- L'évaluation environnementale et son résumé non technique, compris dans le dossier du PLUI modifié
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 3 avril 2023 ainsi que le mémoire en réponse de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4598>

Le maître d'ouvrage de la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLUI.

352248100

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



MAIRIE DE PULVERSHEIM

Avis d'appel public à concurrence

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Pulversheim
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21680258700016
Code Postal : 68840
Ville : Pulversheim
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien vers le profil d'acheteur :

https://pulversheim.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1367_939383.html

Identifiant interne de la consultation : Vidéoprotection

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Horn Christiane

mail : chorn@pulversheim.fr

Tél : +33 389836904

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis : 19 Juin 2023 à 18:00

Section 4 : Identification Du Marché

Intitulé du marché : Pose et l'entretien de caméras de vidéoprotection pour la ville de PULVERSHEIM.

CPV - Objet principal : 50343000.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : vidéoprotection

Lieu principal d'exécution du marché : PULVERSHEIM

Date d'envoi du présent avis : 22 Mai 2023

356725100

Vie des Sociétés

Constitutions de sociétés



ETUDE DE MAÎTRES THIERRY BOILLOD ET GILLES HASSLER

Notaires associés à BELFORT (Territoire de Belfort) 2, rue Georges Clemenceau.

Suivant acte reçu par Maître Gilles HASSLER, Notaire associé, titulaire d'un Office Notarial à BELFORT (Territoire de Belfort), 2, rue Georges Clemenceau, le 12 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : SCI BAD-1.

Le siège social est fixé à : ASPACH (68130), 17 rue de l'Espérance.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) .

Toutes les sessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Régine BADELET née STOESSEL demeurant ASPACH (68130) 17 rue de l'Espérance.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE.

Pour avis Le notaire.

356691600

Convocations

FC ROSENAU

Avis de convocation à Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du FC Rosenu et l'AG Extraordinaire auront lieu le Jeudi 29 Juin 2023 à 19h00 au Club House. Si le quorum ne devait pas être atteint lors de cette session, une deuxième session se tiendra le Vendredi 7 Juillet 2023 à 19h00 au Club House.

Cordialement.

Le comité

356744100